

Communauté de communes Pays Sud Gâtine

Conseil communautaire du 21 juillet 2009
Salle des fêtes
BEAULIEU SOUS PARTHENAY

Procès-verbal

L'an deux mil neuf, le 21 juillet à 20h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Sud Gâtine dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Beaulieu sous Parthenay sous la présidence de M Pascal OLIVIER.

Etaient présents : M Tournayre J, Marsault P, Dupont M, G Desprez, C Rongeon, O Biennu, C Morisset, N Fortuné, B Renoux, S Destandau, B Faucher, S Juin, M Giraudon, P Moreau, E Cathelineau, P Mimeau, A Pelletier (remplaçante de F Chauvancy), J Libner, P Olivier, M Bouchet, N Mineau, Y Girard (remplaçante de P Coury), M Pineau, B Bonnet, D Meen.

Pouvoirs : L Gauthier à Bernard Faucher

Excusés : R Perrin

Absents : J Bâcle, Y Pacreau, S Fournier

Secrétaires de séance : D Meen assisté de Mme Cathelineau

Invités et présents : O Vernegeol

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 20 h 45 et laisse la parole à M Jean Tournayre, maire de la commune d'accueil.

M le maire souhaite à tous de bonnes vacances d'été après cette séance de travail.

Ordre du jour :

- **Approbation PV du 02/07/09**
- **Gendarmerie**
- **APD écoles St Marc et St Pardoux**
- **Maison de santé – désignation représentant comité local de pays sud gatine**
- **Délégué communautaire commission enfance et action sociale**
- **Maison du Patrimoine – désignation représentant conseil administration**
- **Travaux classes primaires verruyes**

RAJOUT (approuvé)

- **Demande subvention pour travaux Clavé et Verruyes**
- **Développement durable : aide économique aux entreprises (trajET)**
- **renouvellement convention à titre précaire Rabin / Pressigny**
- **dématérialisation convocation conseil**

questions diverses

APPROBATION PV du 02/07/09

Aucune remarque n'étant formulée le procès-verbal est approuvé à l'unanimité .

Le Président donne lecture de la lettre du Ministère de la Défense reçue le 29 juin acceptant la candidature de la collectivité à la construction d'une caserne de gendarmerie sur le canton.

Rappel du projet de maîtrise d'ouvrage :

construction caserne de 5 logements (3 T4 – 2 T5) + 1 studio avec locaux de service et techniques sur une emprise foncière de 3500/4000 m²

Cout UL = 175 800 (val avril 2009)

Nombre UL = 5.25 ul

Cout opération = 175800 x 5.25 ul = 922 950 € ttc

Subvention Etat = 922950 x 18 % = 166 131 €

Loyer annuel = 922 950 x 6 % = 55 377 €

M Olivier précise qu'il serait souhaitable de créer un budget annexe spécifique pour ce projet.

M Faucher pose la question du devenir du bien immobilier actuel mis à disposition par la municipalité de Mazières. La communauté de communes en aurait-elle besoin et pour quel usage ? si oui, elle devra se porter acquéreur après désaffectation, si non le bien est rétrocédé à la commune de Mazières qui en supportera l'entretien.

Dans le dernier cas, la rétrocession ne fait l'objet d'aucune indemnité versée par la commune.

Par contre, en cas d'acquisition par la communauté, la valeur d'achat devra tenir compte des travaux réalisés qui viendront en déduction.

M Faucher s'interroge sur la remise en cause ou non de l'attribution de compensation versée par la commune au titre de la compétence gendarmerie.

La compétence n'étant pas interrompue, puisque la communauté se porte candidate à la maîtrise d'ouvrage du nouveau projet, l'attribution de compensation n'est pas remise en cause.

La question du lieu d'implantation du nouveau projet se pose.

M Olivier précise que le choix du site devra tenir compte de la proximité de la 3 voie et de la déviation de Mazières. la communauté devra financer le terrain.

Le Président demande à l'assemblée de s'engager sur la maîtrise d'ouvrage de construction d'une caserne de gendarmerie et de définir une enveloppe financière pour engager la consultation auprès de maître d'œuvre.

Le conseil à l'unanimité accepte la maîtrise d'ouvrage du projet de construction d'une caserne de gendarmerie de 5 logement et 1 studio avec locaux de service et technique

Autorise le président à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre

Détermine une enveloppe provisoire de 1 000 000 € ttc tout compris.

Une projection des travaux au stade APD est présenté.

Restructuration maternelle st Pardoux

Création nouvelle classe et réhabilitation de la 2è

Rénovation sanitaires

Accessibilité handicapé

Cout opération = 157 600 € ht

Dont accessibilité 26 000 €

Option 1 : parking handicapé et portail = 6900 € ht

Option 2 : pare soleil = 7 800 € ht

Travaux st Marc

Création salle motricité

Renovation sanitaires

Accessibilité handicapé

Cout opération = 173 900 € ht

Dont accessibilité = 27 200 €

Option 1 : local rangement = 7 700 € ht

Option 2 : prolongement auvent = 12 600 € ht

Rappel de l'APS validé le 02 juillet : **386 200.68 ht soit 461 896 .01 ttc**

Projet au stade APD :

Nature des dépenses	répartition	école st-marc	école st-pardoux	dépenses totales HT
travaux	selon travaux	176 000,00	157 600,00	333 600 ,00
honoraires MO	14% des travaux	24 640,00	22 064,00	46 704,00
SPS	50-50	725,34	725,34	1 450,68
géomètre	selon école	780,00	1 060,00	1 840,00
frais appel offre	50-50	2 500,00	2 500,00	5 000,00
Total HT		204 645.34	183 949,34	388 594,68
<i>Total TTC</i>		<i>244 755.83</i>	<i>220 003,41</i>	464 759,24
<i>Dont accessibilité handicapé</i>				72 600.00

Plan de financement

Depenses		Recettes	
Travaux	333 600	DGE	89 950
Honoraires MO	46 704	FRIL	50 000
sps	1450	RP	60 000
géomètre	1840	FC ST MARC *	38 916
Frais appel offres	5000	FC ST PARDOUX *	34 980
		PROXIMA	37 029
		FCTVA	71 953
Total ht	388 594	CDC	81930
SOIT TTC	464 758		464 758

*** fond de concours = 15.9 % du ttc de l'opération**

le conseil à l'unanimité valide l'Avant Projet Définitif présenté et autorise le président à déposer les demandes de permis de construire et à solliciter une subvention complémentaire (au titre de Proxima)

MAISON DE SANTE – désignation représentant comité local de pays sud gâtine

La démographie des professions de santé est préoccupante dans de nombreux territoires du département des DS

Cette question impacte l'ensemble des territoires du Pays de gâtine en dehors de Parthenay.

Le Pays est invité à mettre en place un comité local de Pays pour suivre l'évolution de l'offre de soins et accompagner les projets de regroupement des professionnels de santé. Ce comité doit permettre de définir un projet global de santé à l'échelle du pays de Gâtine. Il doit permettre de favoriser une articulation cohérent entre les regroupements de professionnels au sein de maison de santé pluridisciplinaire.

Mme Fortuné appuie la démarche au sein du Pays et s'en félicite car l'offre de soins deviendra préoccupante à l'avenir.

Il est demandé à l'assemblée de désigner un représentant au sein de ce comité local

M Olivier se porte candidat et est désigné à l'unanimité par le conseil.

Commission intercommunale enfance et action sociale

Lors du conseil du 2 juillet, il a été question du remplacement de M Dubosc, délégué communautaire de la commission enfance jeunesse

M MEEN s'était proposé, or il y siège déjà en qualité de membre communautaire.

M Alain LEBEAU se porte candidat et est désigné remplaçant de M Dubosc à la commission Enfance et action sociale

Association Maison du patrimoine

Dans le cadre du partenariat avec la Maison du Patrimoine (soutien à la promotion touristique), il est proposé aux communautés de communes financeurs (Val d'Egray et Pays Sud Gâtine) de siéger au conseil d'Administration (cf statuts association)

M Christian RONGEON se porte candidat et est désigné membre représentant la communauté de communes au sein du conseil d'administration de l'association Maison du Patrimoine pour la mission « promotion touristique ».

Travaux classes primaires verruyes

Analyse des offres pour travaux rénovation – isolation – chauffage classes primaires.
Mme Martine PINEAU, épouse d'un artisan ayant fait une offre se retenir de la salle et du vote.

Offres artisans (HT)	lot menuiseries	lot cloison plafond isolation	lot peinture	lot plomberie sanitaire	Lot électricité	
					chauffage - norme R21	chauffage - sans R21
CORBIN					5 579,00	3 092,44
MOULIN			5 098,50			
CMJB				1 522,00	7 442,88	3 992,00
DMG	11 536,94					
PINEAU	11 319,36					
BUTET			4 451,30			
BLANCHARD			3 781,92			
NOIRTAULT	14 931,89					
GIRARD	13 694,52					
MOTARD		6 970,36				

R21: obligatoire pour les maternelles et locaux petite enfance (et garderie quand il y a des petits)

***Après en avoir délibéré,
Le conseil porte ses choix comme suit :***

	estimation HT	entreprises proposées	
lot menuiserie	15 372,10	11 319,36	PINEAU
lot cloisons plafond isolation	7 944,89	6 970,36	MOTARD
lot peinture	4 530,82	3 781,92	BLANCHARD
lot plomberie sanitaire	1 460,00	1 522,00	CMJB
lot électricité chauffage	5 950,00	5 579,00	CORBIN
TOTAL HT	35 257,81	29 172,64	

Et autorise le Président à signer les devis des entreprises

Demande de subvention pour travaux aux écoles de Clavé et Verruyes

école de Clavé

dépenses		recettes	
honoraires	1 000	RP	10 000
travaux	19 114	CdC	10 114
TOTAL HT	20 114		20 114

école de Verruyes

dépenses		recettes	
honoraires	1 850	RP	10 000
travaux	29 172	CdC	21 022
TOTAL HT	31 022		31 022

Le conseil à l'unanimité autorise le Président à déposer une demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire des sénateurs de 10 000 euros pour chacun des dossiers.

Développement durable : aide économique aux entreprises (trajET)

Démarche trajET DD : **trajectoires** vers le Développement durable pour les **Entreprises** et les **Territoires**

Objectif : intégrer de façon concrète le développement durable dans sa stratégie et son fonctionnement. Avec trajET , l'entreprise s'auto-évalue, puis fait progresser ses pratiques internes au regard des exigences du développement durable

L'outil internet de trajET est un site visuel et pédagogique qui permet à l'entreprise de constituer son projet individualisé

TrajET s'adresse aux grandes et aux petites entreprises

Une entreprise du canton s'est inscrit dans cette démarche, l'ébénisterie GAUTHIER à St Georges de Noisé.

La communauté a voté une ligne budgétaire en mars pour venir en aide aux entreprises.

Il est proposé le versement de 50 % du coût de l'étude avec un maximum de 1 000 euros à l'entreprise s'inscrivant dans cette démarche.

Le conseil à l'unanimité décide le versement d'une aide de 50 % du coût de l'étude avec un maximum de 1 000 euros à l'entreprise GAUTHIER laurent

Renouvellement convention à titre précaire terrains Pressigny

La convention de mise à disposition entre la communauté et la Safer relative aux terres de Pressigny arrive à échéance en février 2010. (durée initiale 6 ans)
Cette convention laisse à la Safer le soin d'utiliser le bien aux fins d'aménagement parcellaire ou de mise en valeur agricole ; Elle consent des baux avec clause possible de reprise annuelle par le propriétaire avant le 1^{er} octobre de chaque année.

Référence cadastrale : A1267 pour 5 ha 39 a 17 ca

Redevance annuelle perçue par la communauté = 300 €

Le conseil à l'unanimité accepte le renouvellement de la convention avec la Safer pour une période de 6 ans avec clause de reprise annuelle par le propriétaire.

Dématérialisation convocation des conseils communautaires

L'article L 2121-10 du CGCT permet la transmission des convocations non seulement sur support papier mais aussi sous forme dématérialisée. Bien que la loi ne l'impose pas , l'envoi avec accusé de réception permet de se prémunir contre d'éventuelles contestations ;

Dans tous les cas, les modalités de la convocation reposent sur un choix du conseiller lui-même

Le président précise que toute demande d'envoi des convocations par mail devra être formulée par le délégué lui-même et par écrit auprès du secrétariat général.

Questions diverses

Prochain bureau : 15 septembre

Prochain conseil : 22 septembre

Prévention des risques professionnels :

Le président expose que dans toute collectivité, un document unique retraçant les risques professionnels auxquels sont exposés les agents fait l'objet d'actions à mettre en œuvre pour y remédier et éviter ainsi les accidents et maladie professionnels.

Cette démarche pourrait être engagée par **mutualisation** entre les collectivités intéressées en faisant appel à des personnes formées en la matière pour la mise en œuvre.

Le sujet sera réabordé au prochain bureau et le centre de gestion y sera invité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30